



## Un salarié soupçonné de voler des boissons dans un entrepot

Par **blackvise**, le 17/01/2012 à 21:43

Bonjour,

je suis délégué du personnel dans une société de stockage de boisson non alcoolisé.

Je dois défendre un salarié soupçonné de vol de boisson  
voici les faits:

lors de sa sortie de l'enceinte de la société , le vigile du poste de garde à ouvert de lui même la cabine du chauffeur et vu de la boisson sur le siège passagr du camion.

Le vigile a mis les boissons dans son bureau et inscrit dans la main courante les faits.

Le chauffeur certifie que les boissons lui ont été donné par une tierce personne ( ou récupérer dans une poubelle suivant les moments où l'on pose des questions ).

il a été convoqué pour le 25/01/2012, et je suis en charge de le défendre.

Y a t'il moyen d'annuler la procédure car le vigile a ouvert la porte du camion?

le chauffeur n'a pas été surpris en train de prendre les colis sur une palette ou ailleurs, mais simplement trouvé dans sa cabine , cela peut il

jouer en sa faveur?

Comptant sur vos commentaires pour défendre ce salarié

Par **pat76**, le **18/01/2012** à **18:03**

Bonjour

Le chauffeur est en mise à pied conservatoire depuis la découverte de l'affaire?

Par **blackvise**, le **19/01/2012** à **16:10**

Non

pas du tout il continue a rouler normalement, il a juste rendez vous la semaine prochaine pour un entretien ( il a reçu sa lettre de convocation )

Par **pat76**, le **19/01/2012** à **16:42**

Bonjour

Donc, il ne pourra pas être licencié pour faute grave.